

**C.G.T.**

**F.S.M.**

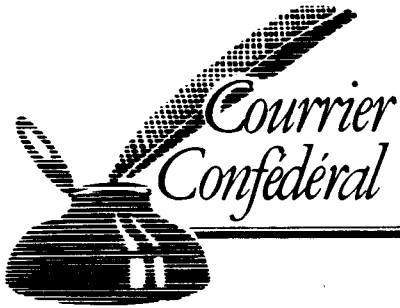
**bulletin  
d'information  
du bureau  
confédéral**



*talement*

VENDREDI 08 AVRIL 1988

**COURRIER CONFEDERAL**



## SECTEUR "EMPLOYES LIAISON"

- \* Salaires : Plus ça va, moins ça va !..... P. 2/ 3

## SECTEUR POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

- \* Avec les salariés, la lutte pour transformer les conditions de travail doit s'accélérer..... P. 4/ 5

## SECTEUR EMPLOI/FORMATION

- \* Non au forcing sur les conventions de conversion..... P. 6/ 7

## CENTRE CONFEDERAL DE LA JEUNESSE

- \* Mépris, injustice : on se rebiffe..... P. 8/ 9

## DEPARTEMENT INTERNATIONAL

- \* 14 avril 88 : journée d'action des originaires des DOM/TOM.... P. 10/11

## SECTEUR EMPLOI/FORMATION

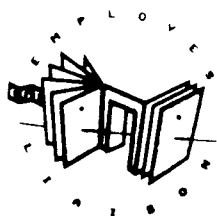
- \* Stage : Indemnisation et organisation des chômeurs..... P. 12/13

## C.C.E.O.

- \* Formation syndicale aux nouvelles technologies.  
Stage à Courcelle du 29 mai au 11 juin 1988..... P. 14/15

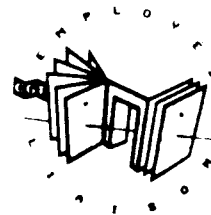
## SECTEUR ECONOMIQUE

- Groupe C.G.T. au C.E.S. .... P. 16/17



## SALAIRES:

# PLUS ÇA VA MOINS ÇA VA !



Enfin le printemps ! Les nouvelles collections, l'envie de changer de look. Oui, mais.... la cantine des enfants, les "colos" de Pâques, la dernière note de Balladur.

Et une fois de plus les projets vont s'envoler. Il faudra encore rogner sur l'essentiel.

### AU MOINS 6000 F. : LA C.G.T.

#### A MILLE FOIS RAISON

Porter le SMIC à 6000 F serait un progrès pour tous.

En effet, cette demande concerne à la fois les salariés qui gagnent moins et ceux qui ont plus, puisque pour la C.G.T. le SMIC doit retrouver sa fonction.

Etre le point de départ des grilles de salaires et assurer une évolution annuelle en fonction du coût de la vie.

Le SMIC étant le minimum garanti pour tout salarié sans qualification particulière, à partir de lui se construit l'échelle des salaires. Chacun s'y rattache avec une prise en compte de sa propre qualification, de ses compétences, son ancienneté.

Un moyen efficace pour être reconnu et mettre un terme à l'anarchie actuelle.

Ainsi, terminé la comptable chevronnée payée au niveau d'une débutante. Terminé, la secrétaire classée au niveau de la dactylo à vitam éternam. Terminé l'agent de saisie sans perspectives de carrière.

Ouvertes, enfin, les portes de la promotion professionnelle.

Possible, enfin, de faire une carrière d'employé digne de ce nom.

Ainsi, les propositions de la C.G.T., la transparence - basée sur la reconnaissance des compétences de chacun - chasserait l'actuelle méritocratie semeuse de discorde.

Et le SMIC serait une bouffée d'oxygène pour les quelque 8 millions de salariés qui ont aujourd'hui des payes bien inférieures.

72 % des employés font partie de ce lot.

### AU MOINS 6000 F POUR RATTRAPER LE RETARD

De mois en mois les découverts sont plus importants et commencent un peu plus tôt, c'est inévitable.

Depuis le blocage des salaires de 1982 tous les salaires des employés ont perdu du terrain par rapport à la hausse des prix. Comme l'ont exigé les différents Gouvernements, nous nous sommes serrés la ceinture. Résultat, nous vivons plus mal

- il faut compter, se priver - et en même temps le chômage n'a cessé de croître. Mais, dans cette affaire il y a des gagnants !

Les profits des entreprises ont doublé, l'accumulation financière a fait craquer la Bourse.

Employés en comptabilité, employés administratifs, employés de commerce, vous êtes tous bien placés pour savoir qu'il y a de l'argent et qu'une partie est bien mal utilisée, voire gaspillée.

Les directions le savent bien, nous ne demandons pas l'impossible en revendiquant des augmentations mensuelles de 1000 à 2000 F et la rémunération du savoir-faire et de l'ancienneté.

## DE L'ARGENT DANS NOS POCHEs, PAS DANS LES COFFRES !

Une augmentation de salaire et c'est immédiatement des caddies mieux remplis, de vrais week-end, une semaine de vacances supplémentaires, des vêtements plus souvent renouvelés, un logement plus spacieux, des soins de santé plus fréquents ... Nous n'avons pas de coffres, l'argent ne dormira pas sur nos comptes bancaires.

L'augmentation de nos salaires améliorera immédiatement la consommation qui à son tour entraînera une demande plus forte de production, ce qui influera positivement sur l'emploi.

Voilà de l'argent bien placé.

=> C'est en ce sens là qui faut imprimer à l'avenir de notre pays.

=> Ensemble nous pouvons y parvenir.

=> L'action syndicale proposée par la C.G.T. est le chemin le plus efficace.

**AUCUNE HESITATION, REJOIGNEZ LA C.G.T. :**

**ELLE EST FAITE POUR VOUS !**



# POLITIQUE ET ACTIONS REVENDICATIVES

AVEC LES SALARIES

\*\*\*\*\*

LA LUTTE POUR TRANSFORMER LES CONDITIONS

\*\*\*\*\*

DE TRAVAIL DOIT S'ACCELERER .

\*\*\*\*\*

Rien, dans le vécu quotidien des salariés, ne se découpe en tranches.

Ainsi, les revendications, telles que :

- le S.M.I.C. à 6.000 Francs,
- la refonte des grilles de classifications,
- le paiement de la qualification réelle des salariés,

portent en elles-mêmes la transformation profonde des Conditions de Travail.

En effet, les salaires, les conditions de travail sont deux points où le Patronat pousse ses feux et où sa pression est la plus forte possible.

La mobilité, l'accentuation de la précarisation et de la flexibilité, les licenciements, les coups portés aux droits syndicaux, aggravent d'autant les conditions de travail de tous, de toutes et de chacun.

UNE SUREXPLOITATION ORGANISEE

=====

La maladie, la fatigue, les accidents, s'amplifient.

Les dysfonctionnements, les gâchis, matériels et techniques, s'accélèrent.

Le rouleau compresseur de la surexploitation se poursuit, et c'est à marche forcée que les projets de Directives Européennes se succèdent (des dossiers seront réalisés dans les jours qui viennent).

Tous ces projets ont un point commun :

- responsabilité incombant aux salariés,
- remise en cause des C.H.S.C.T. et des C.E.,
- remise en cause du rôle de la médecine du travail,
- aucune contrainte pour les employeurs, ni obligation, etc.

IL EST URGENT D'AMPLIFIER LA LUTTE

-----

1-/ A PARTIR DE NOS REVENDICATIONS

== =====

Tous nos syndicats, nos C.E., nos délégués aux C.H.S.C.T., doivent s'engager dans l'action, avec les syndiqués, les salariés.

Nous avons à poursuivre - avec tenacité et sans relâche - notre lutte.

Rien ne serait plus préjudiciable pour les salariés que de baisser un tant soit peu les bras.

.../...

.../...

Tout nous démontre que la participation aux luttes, les acquis remportés, les résultats positifs aux élections professionnelles, les adhésions réalisées, sont de réels succès si nous avons engagé résolument nos militants et militantes dans une démarche revendicative démocratique.

Démarche démocratique avec les syndiqués, les salariés, partout, dans les services, les ateliers, les bureaux.

Démarche démocratique porteuse des revendications, notamment :

- Réduction du temps de travail sans diminution de salaire.
- Effectifs correspondants à cette diminution.
- Effectifs d'embauches à chiffrer pour alléger les charges, l'intensité du travail, trop lourde, et développer la production, les emplois.
- Exigence de l'embauche définitive, à temps plein, de tous les salariés en situation précaire.
- Refus de toutes formes de filialisation, de privatisation de secteurs d'entreprises.
- etc.

Il ne s'agit pas là de revendications de sommet, mais bien de revendications qui, dans les entreprises, sont autant d'éléments qui permettent d'améliorer sensiblement les conditions de travail des salariés, et de porter des coups sévères au Capital.

## 2-/ APRES LE 23 FEVRIER, PROLONGER LES ACTIONS

== =====

Le 23 Février 1988 a été l'occasion d'affirmer, sans ambiguïté aucune, les positions de la C.G.T. face aux Projets européens.

Partout, nos syndicats ont à poursuivre la bataille d'information, d'explications, d'actions auprès de l'ensemble des salariés.

Nos représentants C.G.T. aux C.E. et C.H.S.C.T. ont pris des initiatives lors de réunions de ces instances, en proposant le vote de délibérations dénonçant le contenu des Projets de Directives.

Voici 2 exemples, parmi d'autres :

C.E. SPONTEX : Propositions C.G.T. de vote sur délibération :  
 ----- 5 ont voté Pour : C.G.T.  
           4 ont voté Contre : 2 F.O., 1 C.G.C., 1 Direction

C.H.S.C.T. VISCORA : 4 ont voté Pour : C.G.T.  
 ----- 1 a voté Contre : F.O.

Toutes ces actions trouvent leur prolongement dans la Campagne lancée par la C.G.T. contre toutes les atteintes aux libertés, notamment celles qui tendent à licencier les salariés malades ou dits "non rentables" .

Cette Campagne doit se concrétiser dans les entreprises, non seulement pour empêcher tout licenciement, mais en exigeant, avec les salariés, la satisfaction de revendications qui permettraient de ne plus perdre sa santé en gagnant sa vie.

\* \* \*  
 \* \*  
 \*



## SECTEUR EMPLOI / FORMATION

### NON AU FORCING SUR LES CONVENTIONS DE CONVERSION

\*\*\*\*\*

Moins de 12 000 adhésions aux conventions de conversion en 1987, alors que l'objectif minimum était fixé à 50 000.

Ce piètre résultat a incité les promoteurs de ce dispositif d'auto-licenciement à le rendre si possible plus séduisant.

C'est ainsi que les signataires de l'accord du 30 décembre 1987, sur l'U.N.E.D.I.C., ont décidé de porter à 83 % du salaire antérieur, la rémunération versée pendant les deux premiers mois de la période de conversion, les trois mois suivants restant fixés à 70 %.

Il en résulte un petit plus qui ne saurait compenser les aspects négatifs du système.

L'adhésion à une convention conversion continue à entraîner la rupture immédiate du contrat de travail et à placer le salarié dans une situation précaire au statut mal défini : ni salarié, ni demandeur d'emploi, ni stagiaire. L'exclusion pour une raison quelconque de la convention le laisse sans ressources jusqu'au terme des cinq mois, à l'issue desquels il doit s'inscrire comme demandeur d'emploi.

Les possibilités de formation présentées comme appât, sont en fait aléatoires et concernent à peine la moitié des adhérents. La durée de la formation, le plus souvent de qualité douteuse, se limite en général à quelques dizaines d'heures.

Quant aux chances de placement dans un emploi à contrat à durée indéterminée, dans le cadre des conventions de conversion, elles sont inférieures à 30 % (bilan février 1988), ce qui n'est pas meilleur que la moyenne générale.

La préoccupation dominante du patronat reste la poursuite du massacre des emplois sans remous et ni délais, avec l'assentiment sans réserve des syndicats couchés.

C'est pourquoi, doutant de l'attrait des conventions de conversion même renouvelées, ils ont décidé de soumettre les salariés à un véritable forcing.

Le délai de "réflexion" porté à 21 jours (pour les fournées de licenciements inférieures à 10), maintenu à 15 jours pour les plus de dix (personne n'ayant voulu payer la différence), va être mis à profit pour développer une campagne intense de conviction pour amener les salariés menacés de licenciement à adhérer à une convention.

La C.F.D.T., à "l'avant-garde" comme à l'accoutumée, exige que tous les salariés concernés soient obligatoirement soumis à ce qu'ils appellent un "Pré-bilan" et qui n'est qu'une "information-chantage" réalisée de pair par l'A.N.P.E. et l'ASSEDIC avec la bénédiction du patronat.

Faute d'opposition de la part des représentants des travailleurs cette honteuse opération se déroulera à l'intérieur des entreprises.

C'est pourquoi, il convient d'informer les syndicats C.G.T. en dénonçant le soi-disant "pré-bilan" qui n'est en fait qu'une pression exercée sur les travailleurs pour les amener à accepter et cautionner leur licenciement. Les équipes de l'A.N.P.E. et de l'ASSEDIC chargées de cette besogne doivent se voir refuser l'accès des entreprises.

LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI NE DOIT PAS ETRE MIS A LA DISPOSITION DU PATRONAT POUR DETRUIRE LES EMPLOIS ET FABRIQUER DES CHOMEURS.

Montreuil, le 31 mars 1988


**JEUNESSE**

## **MEPRIS, INJUSTICE : ON SE REBIFFE**

ÉLABORATION DES PLANS DE TRAVAIL ET INITIATIVES  
CONCRÈTES SE POURSUIVENT.



### 79 - DEUX-SÈVRES

Création d'une base nouvelle dans une entreprise du commerce de 450 salariés.

150 adhésions réalisées, des jeunes pour l'essentiel, sur la base d'un mécontentement très fort contre la précarité et pour les salaires.

### 17 - CHARENTES-MARITIMES

U.L. de Saintes : l'U.L. prend contact avec une jeune en T.U.C. à la recherche d'un emploi stable. Rendez-vous est pris pour une première réunion. Ils étaient huit T.U.C. à y participer.

Un matériel a été réalisé pour aller à la rencontre des 150 jeunes T.U.C. embauchés à la mairie de Saintes.

Cela se concrétise par une rencontre de deux heures avec 40 participants. A suivre...

### 35 - ILLE-ET-VILAINE

Le 1er mars 1988 : réunion de jeunes des entreprises avec l'U.D.  
Ciblage des entreprises : Citroën - Cheminots - Star - Renault.

Autour de ces entreprises, une activité jeunes va se structurer à l'U.D. sur la base de décisions concrètes à partir d'un plan de travail.

Ex. : Star : cahiers de revendications spécifiques jeunes ;  
Tracts jeunes ;  
Une page réservée aux jeunes dans le journal du syndicat.

Cheminots : Enquêtes salaires en direction des jeunes. Expression spécifique jeunes dans le journal de la C.G.T.

L'U.D. quant à elle, va éditer un matériel spécifique en direction des jeunes sur les salaires ainsi qu'un bulletin interne.

### 74 - HAUTE-SAVOIE

Conformément au plan de travail du C.D.J. un premier débat a eu lieu avec un Secrétaire du C.C.J. et les jeunes de la S.N.R.

Ce débat a mis en évidence la nécessité de créer dans l'entreprise une commission jeunes pour engager immédiatement des actions avec les jeunes précaires, intérimaires et C.D.D. pour l'emploi, les conditions de travail et avec l'ensemble des jeunes salariés dans l'entreprise sur la question des salaires.

### FÉDÉRATION DE L'ÉNERGIE

Mise en place dans chaque syndicat et commission jeunes de plans de travail ayant pour objectif de développer des initiatives diversifiées avec les jeunes sur :

- les salaires ;
- formation, qualification, classification ;
- déroulement de carrière ;
- logement ;
- conditions de vie et de travail, sécurité ;
- activité sociale, loisirs.

D'autre part impulser et amplifier des initiatives et actions avec les jeunes précaires, en lien avec les électriciens et gaziers statutaires sur :

- leurs revendications matérielles immédiates ;
- l'emploi statutaire.

Le 17 novembre 1988 auront lieu les élections de représentativité à EDF/GDF.

Dans un premier temps, toutes ces initiatives d'actions devront converger vers cette date. Il s'agit donc d'organiser :

- un travail et des initiatives de masse ;
- un travail de rencontres et de contacts individuels avec des jeunes statutaires et précaires.

Trame du plan de travail :

- rencontres et débats avec les jeunes ;
- élaboration des revendications ;
- actions revendicatives ;
- convergence vers le 17 novembre 88.

Pour cela, chaque syndicat et commission jeunes établiront un état des lieux sur chaque unité EDF/GDF pour cibler plus finement les objectifs.

L'objectif est d'avoir rencontré d'ici le 17/11/88, tous les jeunes non syndiqués en s'efforçant d'empiéter sur les autres organisations syndicales pour poser la question de l'action revendicative, de l'adhésion et du vote CGT.

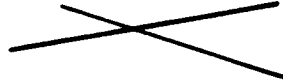
Une "Charte revendicative individuelle" permettant le contact avec les jeunes sera réalisée. Elle devra rythmer toutes les initiatives en direction des jeunes statutaires et précaires pour déboucher sur une "Charte locale des jeunes".

PRECARITE : afin de rythmer la bataille sur cette question, une initiative nationale réunissant des jeunes précaires et statutaires pourrait être programmée d'ici le deuxième semestre 1988.



# DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

14 AVRIL 88 => JOURNEE D'ACTION \_\_\_\_\_  
DES ORIGINAIRES DES DOM-TOM



A l'appel de la CGT, les travailleurs originaires des DOM-TOM sont appelés à agir massivement le 14 avril pour la défense de leurs revendications et de leurs droits.

Salaires, exigence du SMIC à 6 000,-Frs, droit à l'emploi véritable alors que les TUC et petits boulots sont la seule issue pour les jeunes diplômés originaires des DOM-TOM, défense des libertés, respect de la dignité seront au coeur de la journée.

Ainsi que la défense des droits et revendications spécifiques aux travailleurs originaires des DOM-TOM.

## Abolition de la "NOTION DE RESIDENCE HABITUELLE"

Jeuns, originaires des DOM-TOM, la plupart d'entre-eux sont nés ici. Le gouvernement, donc l'Etat, ne les reconnaît pas comme étant originaires des Antilles, de la Guyane ou de la Réunion, bien que leurs parents en soient originaires.

Pour bénéficier des droits spécifiques, être né dans un DOM et de parents originaires ne suffit pas. Le gouvernement exige, en plus, la justification de pièces prouvant que la famille (père, mère, grand-mère, grand-père, frère, soeur, tuteur) vit encore au pays ; que l'on y possède des biens fonciers (terrain, maison) ou encore la sépulture des parents, la scolarité obligatoire au pays.

Il faut faire la preuve administrative de ce que l'on est. Cette mesure qui est dans la foulée de la politique coloniale élimine, de fait dans certains cas, les enfants nés du concubinage, de même que ceux des parents divorcés.

Cette loi, c'est "la NOTION DE RESIDENCE HABITUELLE".

Elle doit être abrogée.

## Un congé tous les 2 ans avec voyage payé

Par de nombreuses luttes, y compris des grèves avec la CGT, les originaires des DOM-TOM ont arraché la possibilité d'aller voir la famille, le pays tous les 3 ans, sans avoir à cumuler leurs congés annuels. Avant, le congé cumulé était tous les 5 ans. La revendication "UN CONGE TOUS LES 2 ANS AVEC VOYAGE PAYE PAR L'ETAT ou LE PATRONAT DEMEURE".

Cette possibilité de ressourcement culturel fait l'objet de nombreuses attaques ; l'acquis ne serait plus un du mais une faveur accordée.

Ils veulent, à terme, supprimer le congé bonifié !

.../...

Niant ainsi la responsabilité du gouvernement et du pouvoir colonial dans la situation que vivent les originaires des DOM-TOM en France.

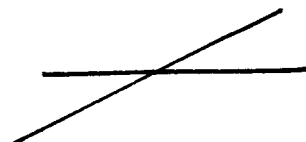
Le congé bonifié est un droit dans le secteur public, il doit l'être aussi dans le secteur privé.

Il faut exiger son respect, son extension aux originaires des TOM et aux non-titulaires du secteur public.

D'autres revendications, restés en suspens, seront aussi posées :

- ➡ l'indemnité d'éloignement
- ➡ le droit au logement
- ➡ le respect de la dignité
- ➡ un congé en l'honneur de la Commémoration de l'abolition de l'esclavage (22 mai/Martinique - 28 mai/Guadeloupe - 10 juin/Guyane - 20 décembre/Réunion).
- ➡ mais aussi le droit à une réelle formation permettant, si possible, de retourner travailler au pays.

Le 14 avril, les organisations de la CGT veilleront, dans les formes appropriées à chaque entreprise ou service, à ce que ces exigences s'expriment massivement.





# SECTEUR EMPLOI / FORMATION

## INDEMNISATION & ORGANISATION DES CHOMEURS

LE SECTEUR CONFEDERAL EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE,  
LE COMITE NATIONAL CGT DE LUTTE ET DE DEFENSE DES CHOMEURS,  
LE C.C.E.O.,  
organisent à **COURCELLE, du 15 au 21 MAI**

**Un stage superieur specialise : Indemnisation et organisation des chômeurs**

Ce stage est particulièrement destiné aux :

- . Administrateurs et commissaires ASSEDIC - GIA et UNEDIC
- . Aux responsables et animateurs des comités de chômeurs.

### ORGANISATION DE LA SESSION :

- LUNDI : *L'indemnisation du chômage.  
Les dernières négociations et la nouvelle convention de l'assurance chômage.*
- MARDI ) : *Approche économique de la gestion comptable des Assédic.*  
MERCREDI )
- JEUDI : *Réforme de l'ANPE, la réforme du placement.  
La réglementation de l'assurance chômage.*
- VENDREDI : *Le fonctionnement des institutions, place et rôle des  
représentants C.G.T.  
L'organisation des chômeurs.*
- SAMEDI : *Conclusions, évaluation du stage.*

**ATTENTION:** Le congé d'éducation ouvrière est régit par les articles L 451-1 à L 451-5 et R 451-1 à R 451-4 du Code du Travail. L'article R 451-2 précise notamment: "La demande de congé doit être présentée à l'employeur au moins 30 jours à l'avance par l'intéressé et doit préciser la date et la durée de l'absence sollicitée ainsi que le nom de l'organisme responsable du stage ou de la session."

# STAGE SUPERIEUR SPECIALISE INDEMNISATION & ORGANISATION DES CHOMEURS

## COURCELLE, du 15 au 21 MAI 1988

NOM :

FEMME

PRENOM :

HOMME

Date de Naissance

Adresse personnelle :

PROFESSION:

Responsabilités Syndicales

ENTREPRISE:

Téléphone où l'on peut vous joindre :

Syndicat ( )

Domicile ( )

Professionnel ( )

Responsabilités sur les problèmes  
d'emploi  
et de Formation Professionnelle

Formation syndicale - niveau élémentaire  
déjà suivi (1) - niveau moyen  
- niveau supérieur  
- stages spécialisés:  
lesquels ?

(1) Rayer la ou les mentions inutiles

Responsabilités dans les organismes  
de gestion des Fonds de la Formation:

Cachet de l'organisation

Fiche de candidature à retourner à:  
CGT, SECTEUR EMPLOI-FORMATION  
263, rue de PARIS  
93516 - MONTREUIL CEDEX

AVANT LE: 30 avril 88

Demande de congé à effectuer avant le:  
15 AVRIL 1988 IMPERATIVEMENT


**C.C.E.O.**

## FORMATION SYNDICALE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

### STAGE A COURCELLE DU 29 MAI AU 11 JUIN 1988

#### OBJECTIFS DU STAGE :

Apporter aux participants les connaissances permettant d'appréhender ce que recouvre le vocable " nouvelles technologies ", pour améliorer l'intervention des syndicats sur ces questions.

La formation est à dominante théorique, le contenu n'en est pas technique mais politique ; il s'agit de mesurer les impacts socio-économiques, culturels et politiques des changements technologiques en cours et à venir.

#### A QUI S'ADRESSE LE STAGE ?

Aux militants ayant déjà acquis le niveau moyen de la formation syndicale générale. Toutes les branches professionnelles sont concernées.

#### QUELQUES THEMES D'ETUDE :

- crise économique et régulation des économies capitalistes ;
- progrès scientifiques et mouvement du capital, analyse économique et historique ;
- les applications de l'informatique ; informatique et liberté ;
- le progrès scientifique et technique sous ses différents aspects : biotechnologie, nouveaux matériaux, robotique, physique nucléaire, espace, etc., prise en compte de l'histoire ;
- l'appareil productif, son évolution, la situation actuelle, les perspectives, la stratégie industrielle ;
- la socialisation de la production et ses conséquences, enjeux, perspectives ;
- les mutations dans la communication ;
- la recherche aujourd'hui ;
- emploi, qualification, classification, salaire ;
- la formation de la force de travail ;
- les conditions de travail et l'organisation du travail (y compris les rapports dans l'entreprise) ;
- les mutations technologiques et le rôle de l'organisation syndicale.

#### DEROULEMENT DU STAGE :

Stage en internat à Courcelle, le C.C.E.O. prend en charge les frais de transport et de séjour. Une bourse pour perte de salaire peut éventuellement être allouée au cas où la rémunération n'est pas maintenue par l'employeur.

Les méthodes pédagogiques combinent des exposés, des travaux personnels et/ou de groupes, une visite et l'utilisation de divers matériels informatiques.

**CANDIDATURES A ADRESSER RAPIDEMENT AU C.C.E.O.  
( FICHE DE CANDIDATURE AU VERSO)**

**FORMATION SYNDICALE AUX NOUVELLES  
TECHNOLOGIES  
STAGE A COURCELLE DU 29 MAI AU 11 JUIN 1988**

**FICHE DE CANDIDATURE**

*A adresser au Secteur confédéral concerné  
ou au C.C.E.O. de la C.G.T.*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse où vous désirez recevoir votre convocation :

.....  
.....

Votre fédération : .....

Votre U.D. : .....

Votre principale responsabilité actuelle : .....

Vos responsabilités spécifiques : .....

.....

Etes-vous permanent : OUI  NON

Téléphone où l'on peut vous joindre : \_\_\_\_\_

Domicile  Syndicat  Professionnel

**Vous avez suivi un stage de :**

Niveau de base  en 19 \_\_\_\_\_

Niveau moyen  en 19 \_\_\_\_\_

Niveau supérieur  en 19 \_\_\_\_\_

**Votre formation spécialisée :** .....

Niveau ..... en 19 \_\_\_\_\_

Niveau ..... en 19 \_\_\_\_\_

Visa nécessaire du responsable à l'éducation de votre U.D. ou de votre fédération :



## SECTEUR ECONOMIQUE

### GROUPE C.G.T. AU C.E.S.

Dans sa séance des 8 et 9 Mars 1988, le Conseil Economique et Social avait à son ordre du jour ;

"ARCHITECTURE ET CADRE DE VIE"

rapporteur : M. SALMON

Intervenant au nom du groupe C.G.T. : FRANCOIS PARROT a indiqué

" Pour la C.G.T. "Architecture et cadre de vie" est un thème familial et particulièrement sensible, que ce soit sur le lieu de travail ou dans l'habitat.

La maîtrise de l'urbanisme, une construction de qualité assurant la sécurité des habitants sont une priorité pour notre organisation syndicale. C'est pourquoi une recommandation en termes vagues sur la déréglementation ne saurait trouver notre accord : l'assouplissement des normes doit avoir des limites précises. Au contraire, la réglementation devrait favoriser l'évolution technologique du bâti, afin de relever le défi de 12000 décès par accident à la maison. La nécessité de créer un centre de recherche publique capable de proposer une normalisation pour prévenir les risques du bâti et favoriser son évolution est essentielle alors que l'avis ne propose rien de semblable. Pourtant, même la fédération nationale du bâtiment reconnaît que l'effort de recherche des entreprises du secteur est ridicule au regard de ce qui se fait dans d'autres secteurs industriels. Dans le même temps les conditions financières de traitement des marchés de construction, par le jeu des remises sur les matériaux, contredisent toute possibilité de privilégier la qualité, la durée, et l'innovation technologique.

D'autres questions ne sont pas traitées, ou à peine effleurées : ainsi rien n'est dit sur les lieux de travail où pourtant la population passe une partie importante de sa vie. Egalement, les salariés des entreprises d'architecture n'ont qu'un droit d'évocation pour l'ancien organisme de formation continue et de promotion sociale. PROMOCA, qui a été liquidé à l'initiative du Conseil de l'Ordre, contre l'avis de tous les représentants des salariés, pour se fondre dans un fonds d'assurance formation regroupant toutes les professions libérales.

Une autre disposition propose d'instaurer un dispositif de "sélection orientation" à l'issue des premières années d'étude, sans aucune autre justification que l'ajustement au marché.

